

Conditions Générales de Vente Fermes d'Avenir Tour

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (Ci-après les CGV) définissent les termes et conditions applicables aux produits et services proposés à la vente pour le Fermes d'Avenir Tour 2017 (Ci-après le « FAT ») organisé par FERMES D'AVENIR, association Loi 1901, ayant son siège sis 25, rue de la Bourdaisière 37270 Montlouis-sur-Loire, identifiée au S.I.R.E.N sous le numéro 797 400 769 (Ci-après FERMES D'AVENIR).

Le client (ci-après « le Client ») désigne toute personne physique qui commande les produits et/ou services vendus par FERMES D'AVENIR.

Le non-respect par le Client des obligations souscrites aux termes des CGV en cas de fraude ou de toute tentative de fraude, de revente de billets et de tout incident de paiement du prix d'une commande, pourra entraîner la suspension de l'accès aux produits et services de FERMES D'AVENIR, voire le blocage de son compte client en fonction du degré de gravité des agissements en cause. FERMES D'AVENIR se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait un tel litige.

ARTICLE 1 – COMPTE UTILISATEUR

Le Client crée un compte utilisation pour pouvoir bénéficier des produits et services de FERMES D'AVENIR.

Le Client doit fournir les informations légales sollicitées, exactes et exhaustives, y compris une adresse email valide.

La création du compte utilisateur emporte attribution automatique au Client d'un identifiant unique sous forme de QR Code.

Le compte utilisateur contient toutes les transactions effectuées dans le cadre du FAT.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DES CGV

L'utilisation du site internet de FERMES D'AVENIR <http://fermesdavenirtour.org>, et de toute fonctionnalité du site, emporte acceptation sans réserves par le Client des CGV de FERMES D'AVENIR. Elles annulent et remplacent tout accord intervenu antérieurement à leur acceptation.

Le paiement des produits et services de FERMES D'AVENIR est effectué par l'intermédiaire d'un fournisseur de services de paiement : STRIPE CONNECT (Stripe, Inc. - 185 Berry Street, Suite 550 - San Francisco, CA 94107 - Attention: Stripe Legal).

L'utilisation des services de paiement fournis par STRIPE CONNECT emporte acceptation des conditions générales de vente de STRIPE CONNECT (Ci-après « CGV STRIPE CONNECT »).

En cas de contradiction entre les CGV de STRIPE CONNECT et les CGV de FERMES D'AVENIR, ces dernières prévaudront.

ARTICLE 3 - PAIEMENT

Toutes les commandes quel que soit leur lieu d'émission sont payables en FATCoins (Ci-après « FATCoins »), la monnaie alternative dédiée au FAT. Au préalable de toute commande, le client se voit proposer le chargement de son compte FATCoin, via une offre de Packs FATCoins. Cette transaction initiale est soumise à des frais fixes de 2,50€, correspondant aux frais de traitement et de création des FATCoins.

Toute autre transaction et utilisation des services du site <http://www.fermesdavenirtour.org> est exempte de frais.

La conversion entre l'euro et le FATCoin est la suivante : 1 FATCoin = 1 Euro.

La validation de la commande emporte l'obligation pour le client de payer le prix indiqué en FATCoins dans le montant total du panier.

Le paiement des produits et services commandés par le Client sur le site <http://fermesdavenirtour.org> s'effectue exclusivement par les moyens de paiement définis lors de l'achat par la Plateforme STRIPE CONNECT.

Le compte bancaire du Client sera débité du montant de la commande, lors du chargement du compte FATCoins, dès la validation finale de la transaction.

Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le client, à l'issue de la transaction, sur la page de confirmation de la commande mais également sur le compte qui lui aura été attribué sur le site www.fermesdavenirtour.org (à compléter), et accessible grâce au login / mot de passe, qui lui auront été attribués et définis lors de l'achat.

ARTICLE 5 – PRIX DES PRESTATIONS

5.1. Le prix des billets de vente pour chaque activité de chaque étape du FAT est indiqué en FATCoins. Le montant définitif des produits et services achetés est stipulé au Client dans son panier, lors de la validation de sa commande.

Les « Activités » sont :

- Billet d'entrée pour conférence
- Billet d'entrée pour Agriculteur
- Billet d'entrée pour Projection documentaire
- Accès aux visites de fermes (inscription obligatoire)
- Accès aux formations 1 journée et ½ journée, en partenariat avec Rustica
- Accès à un emplacement de camping
- Toute consommation au restaurant du village FAT
- Toute consommation au bar du village FAT
- Tout autre produit ou activité en vente sur le village FAT et le site <http://fermesdavenirtour.org>

Cette liste est non-exhaustive et pourra faire l'objet d'ajout ou de modification par FERMES D'AVENIR.

5.2. Les frais de gestion sont mentionnés à titre indicatif sur les CGV, leur montant final étant précisé lors du paiement de la commande. Ces frais de gestion s'élèvent 2,50 € pour toute transaction unique d'achat de FATCoins.

Les frais de gestion peuvent être modifiés à tout moment par FERMES D'AVENIR. Cependant, les produits et services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

5.3. Les produits et services demeurent la propriété de FERMES D'AVENIR jusqu'à l'encaissement total et définitif du prix par STRIPE CONNECT, en son nom et pour le compte de FERMES D'AVENIR.

ARTICLE 6 - VALIDATION DE LA COMMANDE - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Avant de confirmer sa commande, le Client déclare accepter les CGV pleinement et sans réserve, en cochant une case prévue à cet effet.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par FERMES D'AVENIR établissent la preuve des transactions passées sur son site internet, par le client.

ARTICLE 7 - LIVRAISON DES BILLETS

7.1 Dès la confirmation de l'achat, le Client est dirigé vers son QR Code, lui permettant de valider toutes ses réservations sur le Village du FAT, et reçoit un e-mail contenant un lien vers son programme récapitulatif (MyFat).

Toutes les réservations d'activité, ainsi que le solde de FATCoins sont visibles sur le Site <http://www.fermesdavenirtour.org>, à la page <https://app.fermesdavenirtour.org/booking/myfat>

7.2 En acceptant les présentes conditions générales de vente, le Client accepte également les conditions d'utilisation des billets sous forme de QR Code.

Le QR nécessite soit la possession d'un téléphone mobile de type Smartphone (affichage d'une image) soit d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Le Client pourra indifféremment imprimer son QR Code en noir et blanc ou en couleur.

ARTICLE 8 - CONTROLE DES BILLETS ET DES CLIENTS

8.1 Contrôle des billets

Le contrôle des billets sera effectué à l'aide de lecteurs de QR CODE par FERMES D'AVENIR (y compris ses bénévoles mis en responsabilité d'accueil) lors de l'entrée de l'étape ou des activités concernées.

Le QR CODE permet l'identification du Client et l'accès au détail de sa commande.

8.2 Contrôle de l'identité

FERMES D'AVENIR se réserve le droit de contrôler l'identité du Client à l'entrée du lieu où se déroule l'Etape. Le Client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

ARTICLE 9 - UTILISATION ET VALIDITE DES BILLETS

9.1 Revente de billet

Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être revendu sans autorisation expresse de FERMES D'AVENIR.

9.2 Reproduction de QR CODE

Chaque QR CODE est lié à une personne individuelle. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un QR CODE de quelque manière que ce soit.

FERMES D'AVENIR peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'Etape s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions du même QR CODE est en circulation et qu'un accès au lieu de l'Etape a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction.

FERMES D'AVENIR n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du QR CODE imprimable à domicile, ni de vérifier son authenticité, seule la première personne présentant le QR CODE ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'Etape. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet.

Dans cette hypothèse, si la personne détentrice d'un QR CODE imprimable se voit refuser l'accès au lieu où se déroule l'Etape, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

9.3 Validité du billet

Le QR CODE est uniquement valable pour la personne à qui le compte est lié. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

ARTICLE 10 - REMBOURSEMENT ET ANNULATION

10.1 Champ d'application

Les présentes conditions de rétractation, de remboursement et d'annulation sont applicables à tous les billets vendus sur le site <http://fermesdavenirtour.org>.

A compter de leur achat par le Client, la commande peut être échangée, ou remboursée via la page récapitulative (MyFat) jusqu'à la date de l'activité concernée.

Passé 1 jour après sa date de réalisation effective, l'activité est considérée comme consommée.

10.2 Annulation ou report d'un événement

En cas d'annulation définitive d'une Etape, le remboursement n'interviendra qu'en faveur du Client.

Seul le prix de la commande sera remboursé, à l'exclusion des frais de gestion qui sont conservés. Aucun frais annexes de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie...) ne sera remboursé ou dédommagé.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITE

11.1 Responsabilité de FERMES D'AVENIR

FERMES D'AVENIR est responsable, à l'égard de ses clients, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance, conformément à l'article L.221-15 du Code de la Consommation.

Cependant FERMES D'AVENIR décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service résultant d'un cas de force majeure ou d'indisponibilité du réseau internet.

11.2 Responsabilité en cas de perte ou vol du billet

FERMES D'AVENIR décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou utilisation illicite du Billet.

11.3 Responsabilité quant au déroulement de l'Etape

FERMES D'AVENIR décline toute responsabilité pour les dommages subis, par quelle que cause que ce soit, par les effets, objets, ou matériels apportés par le Client et dont il a la garde.

14.4 Responsabilité du Client lors de l'Etape

FERMES D'AVENIR fixe le règlement propre à l'organisation de chaque étape dans les villes du FAT. Ce règlement figure à l'entrée du lieu où se déroule l'évènement (Village FAT).

L'acquisition des produits et services de FERMES D'AVENIR emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de déroulement de chaque étape. Le client se conformera strictement au règlement édicté par FERMES D'AVENIR sous peine de voir sa responsabilité engagée et/ou d'être exclu du lieu de l'étape, sans remboursement de sa commande, ni indemnités.

ARTICLE 15 – LITIGE

Les CGV sont régies par la Loi française. La résolution des litiges relève des règles du droit commun.

ARTICLE 16 – CONDITIONS D'UTILISATION DU QR CODE

16.1. Conditions de validité

Le QR CODE peut être présenté sur l'écran d'un smartphone sous forme d'image.

Si le QR CODE est imprimé, une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les QR CODES partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier .pdf ou .jpg.

Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, le Client s'assure que les informations écrites sur le QR CODE sont bien lisibles.

FERMES D'AVENIR n'est pas responsable de l'accès au réseau des opérateurs mobiles le jour de l'Etape.

16.2. Contrôle du QR CODE

L'accès aux activités est soumis au contrôle de la validité de votre QR CODE et des activités réservées au préalable et contenues dans le compte de l'utilisateur.

Ce contrôle est effectué via une application dédiée (STRIPE), sur des terminaux mobiles opérés par FERMES D'AVENIR. La bonne communication entre le serveur (STRIPE) et le terminal est essentielle à la validité du contrôle.

FERMES D'AVENIR n'est pas responsable de la stabilité du réseau des opérateurs mobiles le jour de l'Etape.

Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants.

En cas de non respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce QR CODE pourra être considéré comme non valable.

ARTICLE 17 – DONNEES PERSONNELLES RECUEILLIES

Les données personnelles sont collectées par FERMES D'AVENIR, Association loi 1901, ayant son siège sis 25, rue de la Bourdaisière 37270 Montlouis-sur-Loire, identifiée au S.I.R.E.N sous le numéro 797 400 769, par le biais de l'utilisation de son site internet.

Le site internet FERMES D'AVENIR peut recueillir auprès du Client des données personnelles de deux manières:

- Soit directement, lorsque le Client transmet volontairement ses données personnelles à FERMES D'AVENIR;
- Soit automatiquement du fait des actions du Client sur le site par le biais de la technologie utilisée dans les serveur(s) de FERMES D'AVENIR.

17.1. Le site internet FERMES D'AVENIR collecte les données transmises directement par le Client ainsi que tout autre type d'information que FERMES D'AVENIR peut expressément lui demander de communiquer lors de sa consultation et/ ou utilisation du site et l'application mobile, telles que :

- Données telles que votre nom, prénom, adresse email, adresse postale ;
- Les noms d'utilisateur et mots de passe;

18.2. Le site internet peut recueillir automatiquement certaines données relatives à l'utilisation du site par le Client comprenant :

- Les informations relatives à l'ordinateur du Client, son mode de connexion, son système d'exploitation mobile ;
- L'adresse URL de ses connexions, comprenant la date et l'heure, ainsi que le contenu auquel le Client accède sur le site ;
- L'adresse IP de l'ordinateur du Client ;

FERMES D'AVENIR peut utiliser et communiquer ces données pour les finalités des CGV dans la limite de la loi applicable. FERMES D'AVENIR peut combiner ces données avec les données personnelles du Client, lesdites informations combinées seront alors traitées par FERMES D'AVENIR comme des données personnelles au sens de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

18.3. Plugs-in et modules sociaux, cookies, balises Web

Le site internet FERMES D'AVENIR utilise des « plug-in » c'est-à-dire des boutons « j'aime » « partager » des réseaux sociaux tiers tels que Twitter, LinkedIn, Facebook. Ils permettent au Client de « liker » « partager » les informations provenant du site avec son réseau social et professionnel. Lorsque le Client effectue ces actions, une connexion est établie avec les serveurs des réseaux sociaux précités, qui pourront les enregistrer et les publier en fonction du paramétrage des comptes du Client dans les réseaux sociaux.

Par ailleurs, le internet de FERMES D'AVENIR utilise des cookies qui enregistrent des informations sur les préférences du Client et permettent de les adapter à ses intérêts.

Le Client peut définir au travers de son navigateur des règles pour accepter tous les cookies, être avisé quand un cookie lui est envoyé, ou enfin définir qu'il ne souhaite pas recevoir de cookies. En l'absence d'acceptation des cookies, certaines caractéristiques personnalisées du site FERMES D'AVENIR ne pourront pas être fournies.

ARTICLE 18 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations et données concernant le Client sont nécessaires à la gestion de la commande et de la relation commerciale. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et afin de respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des données. Par ailleurs, elles permettent à FERMES D'AVENIR d'améliorer et de personnaliser les services proposés et les informations adressées au Client. Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande du client, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'Etape correspondante.

Le Client accepte que FERMES D'AVENIR le contacte et l'informe de toute décision affectant les conditions de déroulement de l'étape commandée (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation).

FERMES D'AVENIR a effectué l'ensemble des démarches auprès de la CNIL pour le traitement des données personnelles.

FERMES D'AVENIR conserve les données du Client pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et ce, conformément à la réglementation applicable.

ARTICLE 19 – LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du traitement et du suivi de la commande, pourront avoir accès à ces données les entreprises avec lesquelles FERMES D'AVENIR est contractuellement liée et qui se sont engagées à en assurer la plus stricte confidentialité (organisateur dans le cadre de l'organisation de l'Evènement, point de vente externe auprès duquel la commande a été passée, prestataire technique, etc.).

Le client FERMES D'AVENIR s'engage à lui adresser ses lettres d'information et à l'informer des futurs Evènements organisés, par SMS ou par courrier électronique.

ARTICLE 21 – DROITS DU CLIENT CONCERNANT LA LOI « INFORMATIQUES ET LIBERTES »

Le Client peut demander avoir accès à ses données personnelles recueillies.

Il peut aussi exercer son droit de rectification de ses données. Les précisions apportées relèvent de la responsabilité du Client. Le Client peut également solliciter leur suppression en contactant FERMES D'AVENIR à l'adresse postale mentionnée en tête des présentes.

Les Présentes CGV ont été éditées le 27 avril 2017.